

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Delegio Privilege Entrepreneurial Fund E Accumulation EUR

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN IE00BL6TH287

Site Internet : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour plus d'informations

La Central Bank and Financial Services Authority of Ireland est responsable de la supervision d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en lien avec le présent Document d'informations clés.

Ce Produit est agréé en Irlande conformément à la Directive OPCVM.

Date de production du document d'informations clés: 24/04/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Produit est une classe d'actions du Compartiment « Delegio Privilege Entrepreneurial Fund » (le Compartiment) qui fait partie de l'ICAV « AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV » (la « Société »).

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de chercher à générer une croissance du capital à long terme en investissant une partie plus importante du portefeuille dans des actions, en appliquant, notamment une approche ESG.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière dynamique et cherchera à atteindre son objectif d'investissement en recherchant de nouvelles opportunités et en investissant directement ou indirectement dans un portefeuille mondial diversifié d'actions et d'instruments de taux. Le Fonds investira :

- entre 55 % et 77,5 % de son actif net dans des actions ;
- jusqu'à 45 % de son actif net dans des instruments de taux et des instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 15 % de son actif net dans des actions d'entreprises opérant dans le secteur de l'immobilier ou des infrastructures
- jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments de taux et des instruments du marché monétaire émis par des émetteurs de marchés émergents.

L'exposition totale du Fonds aux marchés émergents ne devrait pas dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative.

Les émetteurs des titres dans lesquels le Fonds investit peuvent être constitués n'importe où dans le monde. Le Fonds n'est soumis à aucune restriction s'agissant de la capitalisation boursière des émetteurs ou du secteur économique dans lequel ils opèrent.

La poche obligataire du portefeuille sera composée d'instruments de taux mondiaux principalement de qualité Investment Grade, émis par des émetteurs publics ou privés. Les titres concernés seront assortis d'un taux fixe ou variable et seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés réglementés et libellés en euros. Il pourra s'agir d'obligations, d'effets à moyen terme, d'obligations vertes, d'obligations indexées sur l'inflation, de billets de trésorerie, de bons du Trésor, de certificats de dépôt et d'autres instruments du marché monétaire.

Pour la poche obligataire du portefeuille, le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des titres d'émetteurs qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques ESG, en appliquant une approche « sélective » qui tient compte de critères non financiers. Elle consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement en fonction de leurs notations extra-financières (« Scores ESG »). L'approche sélective « Best-in-Class », qui est appliquée obligatoirement en permanence, consiste à réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement, composé, aux fins de l'ESG, de l'indice de référence FTSE EuroBig all Mat, en excluant des émetteurs sur la base des Politiques d'exclusion sectorielle et des normes ESG d'AXA IM et en fonction de leurs notes ESG, le cas échéant, à l'exception des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les titres émis par des sociétés qui entreprennent des projets solidaires assortis d'une forte utilité sociale et/ou environnementale comme le soutien aux personnes vivant dans des conditions difficiles, qui luttent contre l'exclusion et les inégalités, ou qui favorisent la préservation et le développement du lien social, le maintien et le renforcement de la cohésion territoriale, la contribution au développement durable, etc... (les « Actifs solidaires »). Par souci de clarté, il convient de préciser que cet indice est un indice du marché général qui ne tient pas nécessairement compte dans sa composition ou sa méthode de calcul des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Le Gestionnaire sélectionne les placements obligataires en suivant une approche en deux étapes : 1/ en définissant l'univers éligible après avoir appliqué un

premier filtre d'exclusion, tel que décrit dans la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, suivi d'un second filtre de sélection des « Best-in-Class », conçu pour éliminer les émetteurs les moins bons de l'univers d'investissement en fonction de leur notation extra-financière calculée à partir de la méthode de notation ESG d'AXA IM ; 2/ en utilisant une stratégie qui combine une analyse macroéconomique et une analyse spécifique des secteurs et des sociétés, ainsi qu'une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance, de l'appréciation de leur conformité aux critères ESG et de leur profil risque/rendement.

Le portefeuille d'actions sera composé d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées. Les titres de participation dans lesquels le Fonds investit seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés réglementés. Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des actions A chinoises cotées dans le cadre du programme Shanghai Hong Kong Stock Connect.

Pour la poche actions du portefeuille, le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des titres d'émetteurs qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques ESG, en appliquant une approche « sélective » qui tient compte de critères non financiers. Elle consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement, composé, aux fins de l'ESG, d'actions et de titres assimilés cotés sur les marchés mondiaux, en fonction de leurs Scores ESG. L'approche sélective « Best-in-Class », qui est appliquée obligatoirement en permanence, consiste à réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement, en excluant des émetteurs en fonction de leurs Scores ESG, le cas échéant, à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs solidaires.

Le Gestionnaire sélectionne les placements en actions en suivant une approche en deux étapes : 1/ en définissant l'univers éligible après avoir appliqué un premier filtre d'exclusion, tel que décrit dans la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, suivi d'un second filtre de sélection « Best-in-Class », conçu pour éliminer les émetteurs les moins bons de l'univers d'investissement en fonction de leurs Scores ESG ; 2/ en réalisant à la fois une analyse macroéconomique et une analyse spécifique des secteurs et des sociétés qui repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés, avec un accent sur les bénéfices de moyen à long terme des sociétés remplissant les critères ESG.

Le Fonds assure en permanence une couverture à 100 % en termes d'analyse ESG, à l'exception des actifs techniques, des liquidités, des équivalents de trésorerie et des produits dérivés utilisés aux fins de couverture. Les Scores ESG sont décrits dans la méthodologie de notation ESG disponible sur le site : <https://www.axa-im.com/who-we-are/responsible-investing>.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des OPC éligibles. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés cotés (contrats à terme cotés sur devises, actions et taux), notamment à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Le Fonds investira exclusivement dans des OPC éligibles classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Outre l'approche ESG appliquée aux poches obligataire et actions du Portefeuille, dans le cadre du processus de sélection de titres, le Gestionnaire est tenu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de normes ESG d'AXA, telles que décrites dans les documents disponibles sur le site : <https://www.axa-im.com/our-policies>. Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement reposent sur des méthodes ESG s'appuyant en partie sur des données de tiers, et qui sont dans certains cas développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent changer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence d'harmonisation des définitions peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement employant les critères ESG et le reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles

qui incluent des critères de développement durable peuvent employer des données ESG qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul est susceptible d'être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites dans ce document pourront évoluer à l'avenir pour prendre en compte l'éventuelle amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, les éventuelles évolutions de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes, entre autres.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Négociation (ouvert) au plus tard à

14 h 00 (heure de Dublin). Les ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée le Jour de Négociation suivant.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des plateformes, des conseillers financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Fonds est calculée quotidiennement.

Investissement initial minimum : 5 000 EUR

Investisseurs de détail visés

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent néanmoins le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

Autres informations

Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit et de l'indice de référence adapté sur les 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière sensiblement différente à l'avenir.

Période de détention recommandée:		5 ans	
Exemple d'investissement:		€10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 120	€4 900
	Rendement annuel moyen	-58.80%	-13.30%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 170	€8 410
	Rendement annuel moyen	-18.30%	-3.40%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€13 280
	Rendement annuel moyen	5.20%	5.84%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 820	€14 570
	Rendement annuel moyen	28.20%	7.82%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12 2021 et 02 2023.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11 2014 et 11 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08 2013 et 08 2018.

L'indicateur de référence du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	€203	€1 403
Incidence des coûts annuels (*)	2.0%	2.1% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.0 % avant déduction des coûts et de 5.8 % après déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (90 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	€0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.8% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€181
Coûts de transaction	0.2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€21
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 5 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : STATE STREET FUND SERVICES (IRELAND) LIMITED et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ces documents sont disponibles gratuitement.

Vous trouverez des informations relatives aux performances passées du Produit sur les 2 dernières années et aux calculs précédents de scénarios de performance à l'adresse <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.